

DEPARTEMENT

ISERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE

N° D'ORDRE

19/2025

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du 8 Juillet 2025Objet :TARIFS CCAS et DA
2025/2026**Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, TURKI Hajera, Conseillère Municipale, Christian FERRANTE, Cécile COIGNE Membres Nommés.**Absents** : Michel VENDRA Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Mylène GOURGAND, Conseillères Municipales, Denis LAQUAZE, Marie-Hélène GRENIER, Alexandre MIGLIORE Membres Qualifiés, Philippe GUERIN, Membre nommé.**Pouvoirs** : Marie-Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Christian FERRANTE, Isabelle DEFAY a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Philippe GUERIN a donné pouvoir à Cécile COIGNE, Marie Hélène GRENIER a donné pouvoir TURKI Hajera.Date convocation : **3 juillet 2025**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 4

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** les articles L 123-4 à L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;**VU** la délibération n° 17/2023 stipulant la Composition du Conseil d'Administration ;**VU** la délibération rectificative n°01/2025 du Conseil Administration du 25 Février 2025 relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration ;**VU** les délibérations n°26/2024 du Conseil Administration du 23 Juillet 2024 et n°32/2024 du Conseil d'Administration du 16 Octobre 2024 relatives aux tarifs des activités de l'espace de vie sociale du CCAS et de la distribution alimentaire 2024/2025,**LE RAPPORTEUR EXPOSE** au Conseil d'Administration

Le CCAS a pour mission d'offrir aux sassenageois plusieurs services et divers ateliers organisés par l'Espace de Vie Sociale afin de lutter contre l'isolement des personnes et favoriser le lien social. Ces activités sont en lien avec le projet social 2022-2025 qui a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

L'accès à certains services proposés par le CCAS est conditionné au paiement d'une participation financière (navette sociale) et l'acquittement d'une adhésion annuelle à l'espace de vie sociale du CCAS est nécessaire pour accéder aux différents ateliers proposés.

Cette adhésion est réévaluée chaque année.

Pour l'année 2025/2026, les tarifs sont inchangés par rapport à l'année 2024/2025.

La grille tarifaire applicable à compter du 1/09/2025 a été actualisée, notamment avec les aménagements de l'atelier « aide aux devoirs » (annexe 19).

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration,

- **D'APPROUVER** les tarifs du CCAS et de la distribution alimentaire 2025//2026 selon l'annexe 19 ci-jointe et de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n° 19/2025 relative aux tarifs du CCAS et de la distribution alimentaire 2025/2026 selon l'annexe n°19 à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par la Vice-Présidente
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 9 Juillet 2025

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT



Délibération n° 19/2025
du 8 Juillet 2025